

Réunion virtuelle des points focaux nationaux des PMA en Afrique

PARTAGE D'INITIATIVES ET EXPÉRIENCES NATIONALES  
ET DES DÉFIS DE DÉVELOPPEMENT EN RÉPONSE À  
COVID-19

PRÉSENTATION DU TOGO

*KONDO*

*Mme Solange Tchilalou AWESSO, Epse*

**Chef section au Ministère de la Planification du  
Développement et de la Coopération**

Jeudi, 11 juin 2020 , 9 h-11 h 30, heure de New York

# PLAN DE PRESENTATION

## INTRODUCTION

### I. MESURES DE RIPOSTE DE LA PROPAGATION DE COVID 19 AU TOGO

- ▶ MESURES REGLEMENTAIRES ET SECURITAIRE CONTEXTE
- ▶ MESURES SANITAIRES
- ▶ MESURES SOCIALES
- ▶ MESURES ECONOMIQUES

### II. ENJEUX DEFIS DE DEVELOPPEMENT APRES COVID19

## CONCLUSION

# INTRODUCTION

- ▶ Le Togo a enregistré son premier cas de Covid-19 depuis le 07 mars 2020.
- ▶ A la date du 11 juin 2020, le pays enregistre au total 524 cas confirmés dont 240 cas actifs, 271 cas guéris avec 13 décès sur un total de 23988 tests effectués. (Cette situation est mis à jour quotidiennement mis à jour sur le site officiel mis en place à cet effet,
- ▶ Depuis l'annonce de ce cas, le gouvernement s'est engagé dans la prise des dispositions et le respect des mesures barrières proposées par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) à respect de la distanciation, le lavage des mains, l'utilisation des masques et des gels hydro alcooliques)
- ▶ Pour renforcer ces dispositions et lutter efficacement contre la propagation de cette pandémie et de ses effets, le Président de la République Togolaise dans son discours du 1er avril à la Nations, a décrété l'état d'urgence sanitaire de trois (03) mois et l'initiation de mesures sécuritaire, sanitaire, réglementaire, sociale et économique.
- ▶ Au titre de ces mesures, on peut citer entre autres:

# I. MESURES DE RIPOSTE DE LA PROPAGATION DE COVID 19 AU TOGO

## MESURES REGLEMENTAIRES ET SECURITAIRE

- ▶ la suspension des vols en provenance d'Italie, de France, d'Allemagne et d'Espagne ;
- ▶ l'annulation de tous les événements internationaux;
- ▶ l'isolement de personnes rentrant de pays à risque ;
- ▶ la fermeture des frontières (depuis le 19 mars), des écoles, Universités, lieux de culte et des bars;
- ▶ l'interdiction des rassemblements de plus de 100 personnes,
- ▶ l'instauration du couvre-feu de 20h à 6h du matin dès le 2 avril<sup>15</sup> et repousser à partir du dimanche 10 mai de 21 heures à 05 heures du matin ;
- ▶ la mise en place d'une force spéciale anti-pandémie forte de 5 000 hommes chargée de veiller à l'application du couvre-feu.
- ▶ Le bouclage du grand Lomé et de la ville de Sokodé
- ▶ le réajustement des horaires de travail des fonctionnaires de 9 h à 16 h dans un premier temps et de 08 heures et 16 heures à compter du lundi 11 mai 2020.

## MESURES REGLEMENTAIRES ET SECURITAIRE(suite)

- ▶ La création de la Coordination Nationale de Gestion de la Riposte au COVID-19 (CNGRC19) par Décret Présidentiel le 30 mars 2020. Cet organe est l'échelon intermédiaire entre le Comité de Crise présidé par le Président de la République et les différents ministères engagés dans la riposte. Il s'agit d'un organe interministériel de gestion chargé de :
  - ❖ assurer la coordination interministérielle de la mise en œuvre des décisions gouvernementales ;
  - ❖ centraliser et analyser toutes les informations en relation avec la pandémie ;
  - ❖ concevoir des scénarios d'anticipation et de riposte ;
  - ❖ préparer et mettre en exécution les décisions du Gouvernement relatives à la crise ;
  - ❖ assurer la planification, la programmation, le suivi-évaluation des interventions de la Riposte.

# MESURES SANITAIRES

- ▶ Rénovation et équipements adéquats du CHR Lomé Commune dédié à la prise en charge de qualité des patients
- ▶ Soutien au *secteur de la santé* : une enveloppe de 50 milliards de FCFA alloué pour l'amélioration des infrastructures sanitaires afin de renforcer la résilience face aux pandémies et aux maladies chroniques.
- ▶ Construction d'un laboratoire de relais à Kara pour les tests
- ▶ Réhabilitation des soins périphériques (USP), et d'autres centres de santé sur toute l'étendue du territoire.
- ▶ Formation des agents de santé et paiement des primes aux personnels de santé impliqué dans la prise en charge des patients de COVID
- ▶ la mise en place de laboratoires mobiles pour le dépistage à travers le pays
- ▶ Sur les 400 milliards annoncés pour la gestion de la crise, 100 milliards sont alloués au secteur.
- ▶ Appui de la Banque mondiale de 8,1 millions de dollars pour répondre aux urgences de santé publique (cadre du Projet d'amélioration des systèmes régionaux de surveillance des maladies ([REDISSE](#)))
- ▶ Accompagnement de l'OMS dans la gestion de la pandémie et don de deux Cents Quatre Vingt Quatre Millions Cent Sept Mille Six Cents Quarante et Un (284 107 641) Francs CFA.
- ▶ Appuis d'autres PTF multilatéraux et bilatéraux de l'UNICEF, PNUD, du FMI, Institutions sous régionales (CEDEAO, UEMOA (BCEAO), et Union Européenne, Etc.....

## MESURES SOCIALES

- ▶ L'on dénombre différentes mesures sociales pour aider les foyers les plus modestes et vulnérable à faire face aux impacts de COVID 19, il s'agit notamment :
- ▶ de la gratuité de l'eau potable au niveau des bornes fontaines ainsi que la réduction des frais de branchement à l'eau de 75 000 à 25 000 CFA
- ▶ Paiement par le gouvernement de la tranche sociale des factures d'électricité pour les 3 mois de l'état d'urgence sanitaires;
- ▶ Mise en place du programme Novissi qui est un programme de transferts monétaires visant à soutenir tout citoyen togolais éligible ayant perdu son revenu en raison de l'adoption des mesures de riposte contre le Coronavirus. Le programme vise à fournir aux personnes et familles les plus vulnérables, des soutiens financiers mensuels, tout au long de l'état d'urgence. Ce programme Novissi a concerné le grand Lomé la préfecture de Tchaoudjo.
- ▶ Ainsi, mensuellement, le programme alloue 12 500 FCFA aux femmes, et 10 500 FCFA aux hommes à raison de la moitié chaque quinzaine. Toutefois, les taxi moto, qui sont sous interdiction dans le grand Lomé reçoivent 20 000 FCFA par mois.

- ▶ **Le transferts monétaires via le service gratuit de transfert monétaire du groupe Togocom**
- ▶ **A ce jour, Novissi en chiffres:**
- ▶ **Montant Total versé : 11 314 281 875 F CFA**
- ▶ **Paiement par tranche**
- ▶ **1<sup>ère</sup> tranche : 566 567 paiements, 3 305 160 125 F CFA**
- ▶ **2<sup>ème</sup> tranche 520 410 paiements, 3 037 552 875 F CFA**
- ▶ **3<sup>ème</sup> tranche 453 179 paiements, 2 644 370 750 F CFA**
- ▶ **4<sup>ème</sup> tranche, 453 179 paiements, 2 327 198 125 F CFA**
- ▶ **Autres mesures sociales: plafonnement du prix du riz, du sucre, de l'huile végétale, de la farine de blé et des solution hydro-alcoolique**



## MESURES ECONOMIQUES

### ► *Soutien à l'économie :*

- ❖ Mise en place d'un Fonds National de Solidarité économique de 400 milliards de FCFA dont 100 milliards de FCFA destinés à la santé. Un compte bancaire dédié a été ouvert pour permettre de récolter les donations (secteur privé, donations internationales, individus).
- ❖ Pour alimenter ce fonds:
- ❖ L'Etat a débloqué 2 milliards pour les actions urgentes de FCFA
- ❖ Les ministres ont renoncé à deux mois de salaires comme contribution à la riposte au covid-19, soit un montant équivalent à 170 millions de Fcfa.
- ❖ les dons d'entreprises et de particuliers à ce fonds à date sont estimés à 2,5 milliards.

## MESURES ECONOMIQUES (Suite et fin)

### ► Mesures de soutien aux entreprises :

Au cas par cas, allègements fiscaux pour les entreprises à travers :

- les reports d'échéances fiscales de 3 mois
- La suppression des contrôles fiscaux et des pénalités de retard
- Le rééchelonnement des crédits et adaptation des procédures de recouvrement à la situation de l'entreprise
- La baisse de la TVA de 18% à 10% pour les secteurs directement touchés (hôtellerie, restauration)
- Exonération des droits et taxes à l'importation sur le matériel médical et les produits utilisés exclusivement dans le cadre de la lutte contre le Covid-19

## ► Mesure de soutien au secteur agricole :

lancement d'un "Plan de riposte agricole COVID-19" pour consolider la sécurité alimentaire et améliorer le revenu des producteurs agricoles. Notamment : (i) crédits d'urgence en particulier pour l'octroi d'intrants; (ii) apport en matériel agricole et kits d'irrigation; (iii) promotion des entreprises de placement de main d'œuvre.

## II. ENJEUX DEFIS DE DEVELOPPEMENT APRES COVID19

- ▶ les mesures drastiques mises en place dans le cadre de la lutte contre le nouveau coronavirus ont plus touché *le secteur tertiaire (commerce, services, voyages et tourisms)*
- ▶ Cette situation pourrait précipiter l'économie togolaise, encore fortement dépendante de l'extérieur, dans une nébuleuse. Le PIB pourrait se tasser en 2020. Une nouvelle mise à jour (révision à la baisse) des perspectives de croissance contenues dans le PND deviendrait un impérative même si les autorités togolaises hésitent encore.
- ▶ ***En liaison avec toutes les mesures fiscales prises par le Gouvernement pour soutenir les entreprises, les ressources budgétaires chuteraient de 578,4 milliards à 348,4 milliards.***
- ▶ Il s'agit d'une baisse de prévision de presque 40%, induite par une diminution prononcée des recettes fiscales d'environ 198 milliards FCFA, et aggravée par un fléchissement des recettes non fiscales et de services de 32 milliards, en liaison avec la hausse des dépenses de santé et sociales, liée à la Covid-19.

*D'après la dernière révision du cadre macro budgétaire, le taux de croissance du PIB ressortirait de 1,3%. Le produit intérieur brut pourrait même connaître une contraction de 1,5 % en 2020 dans l'hypothèse la plus pessimiste contre une prévision initiale de 5,5%.*

### **Conséquences:**

- ▶ Un taux d'endettement élevé (au delà de la norme communautaire de 70% du PIB) pour le financement du PND et à la relance du Secteur Privé,
- ▶ La baisse des dépenses d'investissements,
- ▶ Paralysie du secteur privé et même disparition de certaines PME/PMI
- ▶ Impact sur la réalisation des objectifs de développement durables et d'autres engagements nationaux et internationaux seront impactés.
- ▶ La hausse du taux de pauvreté surtout en milieu rurale

# DEFIS

- ▶ Relance de l'économie togolaise après COVID 19 et un accent particulier sur le secteur tertiaire fortement impacté
- ▶ Soutien au Secteur Privé,
- ▶ Mobilisation des ressources (plus de 400 milliards) pour le financement du PND 2018-2022(4622,2 milliards FCFA ), En effet, Le PND est conçu pour être financé par le Secteur Privé à 65% (2999,1 milliards de FCFA) et le Public à hauteur de 35% soit 1623,1 milliards de FCFA (2,9 milliards du coût global.
- ▶ Conformément à la stratégie adoptée, soutenue par un Fonds National de Riposte et de Relance Economique des 400 milliards, 110 milliards de francs sont affectés aux actions de riposte, 110 milliards à la résilience et 180 milliards à la relance économique.
- ▶ Pour le moment, le gouvernement est encore loin de l'objectif de mobilisation des 400 milliards de FCFA.

# CONCLUSION

- ▶ Sur la base de l'évolution de l'épidémie et des rapports d'étape du Conseil scientifique, et dans le souci d'une progressive des activités économiques, le gouvernement a procédé à des allègements des mesures.
- ▶ Ainsi, le gouvernement décide à compter du mardi 09 juin 2020 :
- ▶ la levée totale du couvre-feu ;
- ▶ la levée du bouclage des villes initialement concernées ;
- ▶ le port de masque de protection obligatoire pour tous.
  
- ▶ Faut-il le rappeler que la levée de ces dispositions ne signifie guère la fin de l'épidémie du coronavirus (COVID-19) Togo. C'est à cet effet que le gouvernement exhorte toute la population à continuer par respecter les mesures individuelles et collectives de prévention et de protection afin d'éviter la propagation de la maladie.
- ▶ Nous pensons que la reprise économique des pays africains et surtout les PMA dépendra des perspectives économiques mondiales, et à cet effet nous en appelons à la solidarité internationale pour le soutien aux activités des différents pays impactés par le COVID 19

**MERCI POUR VOTRE  
AIMABLE ATTENTION**

Jedi, 11 juin 2020 , 9 h-11 h 30, heure de New York